



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 1er janvier 2014  
19h00

### "BEJISA" Pont de situation 1er janvier 2014 - 19h

---

La Réunion est placée au niveau « orange » du plan « ORSEC\* Cyclone » depuis 15h ce jour.

#### **Appel à la vigilance pour les heures et les jours à venir**

En parallèle du déclenchement de cette alerte fondée essentiellement sur les prévisions de la trajectoire et de la vitesse du météore, le préfet souhaite rappeler que l'île est affectée par une dégradation météorologique.

Il est fortement recommandé de se tenir informé de l'évolution des prévisions météorologiques et alertes en cours (fortes pluies à partir de 21h, vents forts à partir de 22h, forte houle en cours depuis 12h) et de faire preuve de la plus grande prudence.

#### 1/ Trafic aérien

Au vu des prévisions météorologiques l'aéroport sera fermé demain jeudi. Aucun départ ni aucune arrivée ne peuvent donc être programmés.

Les usagers sont invités à se rapprocher de leur compagnie aux numéros suivants :

- AIR AUSTRAL 0825 013 012
- AIR FRANCE 0820 820 820
- AIR MAD 0262 68 00 14
- AIR MAURITIUS 0262 94 83 83
- CORSAIR 0820 042 042

Il est fortement recommandé de ne pas se rendre à l'aéroport sans l'assurance que le vol est confirmé.

#### 2/Réseau routier

Les conditions météorologiques dégradées conduisent le préfet à recommander la plus grande prudence aux automobilistes sur l'ensemble du réseau routier. Par ailleurs, l'effet conjugué de la houle et des précipitations pourrait conduire à fermer la route du littoral dans la nuit.

#### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974 - Site Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)



La plus grande prudence est également de mise en ce qui concerne le franchissement des radiers.

### **3/Activité portuaire**

Du fait des conditions de houle, les mouvements portuaires sont actuellement suspendus.

### **4/ Distribution d'eau**

En raison des perturbations potentielles sur le réseau d'eau engendrées par le passage du cyclone "BEJISA", il est recommandé aux abonnés, qui auraient eu à subir des coupures d'eau ou qui constateraient un trouble de l'eau, de prendre la précaution de ne pas boire l'eau du robinet.

Cette eau de réseau peut toutefois être utilisée pour tous les autres usages sanitaires (toilettes, wc, lavage...).

Pour la consommation (boisson, préparation des repas), il est conseillé dans ce cas d'utiliser l'eau embouteillée. A défaut, faire bouillir l'eau du robinet et la maintenir à ébullition au moins trois minutes.

### **5/ Divers**

Du fait des prévisions météorologiques, la direction de La Poste a décidé de suspendre la distribution du courrier demain et de fermer les bureaux de poste.

**Numéros de téléphones utiles: SAMU 15, Pompiers 18, Police et Gendarmerie 17**

## **RAPPEL DES CONSIGNES DE PRUDENCE**

### **Il est vivement conseillé aux habitants :**

- de se tenir informés régulièrement sur l'évolution du phénomène en suivant les prévisions météorologiques à la radio ou à la télévision ou sur les répondeurs de Météo France 08 92 68 08 08 pour les prévisions météorologiques et le point cyclone au 08 97 65 01 01 ;
- de mettre à l'abri ou d'arrimer tout ce qui est susceptible d'être emporté par le vent ;
- de protéger les fenêtres, vérifier les volets ;
- de mettre les animaux à l'abri ;
- de garer son véhicule dans un endroit protégé ;
- d'éviter les déplacements inutiles ;
- de ne pas franchir les radiers inondés, de ne pas s'aventurer en mer ou en randonnées ;
- de prévoir son ravitaillement (eau, nourriture, bougies, piles...) au cas où la situation appellerait le déclenchement de l'alerte rouge ;
- de s'assurer de connaître le numéro du centre d'hébergement le plus proche de son domicile en contactant sa mairie ;
- de contacter son établissement de santé habituel pour les personnes qui suivent un traitement médical, en particulier les insuffisants rénaux et les insuffisants respiratoires ;
- de s'assurer de disposer de médicaments en réserve en cas de traitement ;
- de préparer une évacuation éventuelle.

#### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974 - - Site Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)



## Vigilance forte pluie

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents, respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne tentez jamais de franchir, à pied ou en voiture, les ravines et les rivières en crue, ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Evitez d'entreprendre un sport ou un loisir de pleine nature, ainsi que toute promenade en forêt ou sortie en montagne, sans l'avis d'un professionnel ou d'une personne compétente.
- Dans les zones inondables, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant votre établissement de santé ou votre association de prise en charge.
- Faites attention à l'eau du robinet : ne pas oublier qu'elle peut rester impropre à la consommation au moins 48h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine,..), préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils/

## Vigilance fort vent

Dans la mesure du possible :

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations et radios locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.
- En cas d'obligation de déplacement :
- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Limitez votre vitesse sur route, en particuliers si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés .
- Soyez vigilants face à l'envol et aux chutes possibles d'objets divers, tels que branches, tôles, panneaux,...
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Ne sortez pas en mer, renforcez les amarres des bateaux à quai.
- Ne vous promenez pas en forêt, sur le littoral ou sur les plages.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974 - - Site Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)



## Vigilance forte houle

### Consigne générale :

- Circulez avec précaution en bord de mer, limitez votre vitesse sur les routes exposées à la houle.

### Pour les plaisanciers et les professionnels de la mer :

- Ne prenez pas la mer.
- Protégez les embarcations en les mettant à l'abri ou en les sortant de l'eau.

### Pour les baigneurs :

- Ne vous baignez pas.
- Soyez particulièrement vigilants , ne vous approchez pas du bord de l'eau et méfiez-vous des rouleaux.
- Surveillez attentivement les enfants et bannissez les jeux de ballons à proximité de l'eau.

### Pour les habitations :

- Si vous habitez en bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux.
- Obturez les fenêtres de votre habitation placées face à la mer.
- Bouchez les canalisations situées à l'intérieur de votre maison exposée à la houle.
- Si nécessaire, évacuez vos habitations et mettez-vous à l'abri à l'intérieur des terres.

**Les conditions météorologiques se dégradent rapidement, la plus grande vigilance est recommandée. Pluie, vent et forte houle présenteront un réel danger dès aujourd'hui.**

Retrouvez également toutes les informations utiles sur le site internet des services de l'Etat à La Réunion [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) et sur Twitter @Prefet974

*\*ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile*

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

Twitter : @Prefet974 - - Site Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

